Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

7-2026 4 16

Objet :
Budget 2026 : EAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Budget 2026 : EAU

VU le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 10/03/2026
Considérant les résultats de l'exercice 2025, à savoir :
Le déficit de la section de fonctionnement de 302 510,11 €
L'excédent de la section d'investissement de 352 011,75 €
Les restes à réaliser d'un montant de 18 009,49 € en dépenses et 35 000,00 € en recettes,
Le Conseil Municipal décide d'ADOPTER le Budget Primitif 2026.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
002-Déficit reporté	302 510,11 €	002-Excédent reporté	0,00 €
011-Charges à caractère général	392 000,00€	042-Amortissement des subv	49 500,00 €
012-Charges de personnel	112 000,00 €	70-Ventes d'eau	670 000,00 €
042-Amortissement des immos	219 454,72 €	75-Autres produits de gestion	1 254,41 €
042-Amortissement charge étalée	2 545,28 €	77-Produits exceptionnels	383 755,70 €
65- Autres charges de gestion	4 000,00 €		
66-Charges financières	71 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-7_2026_4_16_2-DE

67-Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
68-Provisions	0,00 €		
TOTAL	1 104 510,11 €	TOTAL	1 104 510,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2026	Chapitre	BP 2026
001-Déficit reporté	0,00 €	001-Excédent reporté	352 011,75 €
040-Amortissement des subv	49 500,00 €	040-Amortissement des immos	219 454,72 €
041-Intégration frais d'études	75 000,00 €	040-Amortissement charge étalée	2 545,28 €
16-Emprunts	96 500,00 €	041-Intégration frais d'études	75 000,00 €
21-Immo. corporelles	12 008,03 €	13-Subventions d'équipement	35 000,00 €
23-Immo. en cours	400 032,69 €	16-Emprunts	0,00 €
Op.10201-Ext-réno réseaux	7 099,55 €		
Op.10203-Interconnexion	24 534,14 €		
Op.10205-Réservoir et réseau	6 391,80 €		
Op.10207-Sécurisation	7 733,94 €		
Op. 10208-Animation plan d'actions	5 211,60 €		
TOTAL	684 011,75 €	TOTAL	684 011,75 €

-D'AUTORISER dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Martine BEDEL

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/04/26

- et de sa publication le 22/04/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)